



Madame la secrétaire générale du MAAF

Suite à l'alerte lancée par les représentants du personnel du CCHSCT de l'ONF et relayée par certaines organisations syndicales du MAAF au CTM du 15 décembre 2016, vous avez bien voulu organiser une réunion le 30 janvier 2017 au ministère

Lors de cette réunion vous vous êtes engagée sur quatre points :

- 1) Prendre contact avec la direction générale de l'ONF pour aborder conjointement la mise en œuvre du décret de 2005,
- 2) Prendre contact avec la direction générale de l'ONF pour aborder la question du recrutement public/privé avec une focale particulière sur le métier de RUT,
- 3) Prendre contact avec la direction générale de l'ONF sur l'absence d'ISST au sein de l'ONF,
- 4) Aborder la question du dialogue social au sein de l'établissement avec le directeur général.

Les directives de la direction de l'ONF que nous avons eu durant le mois de février nous démontrent que les dispositions que nous dénonçons en janvier s'amplifient encore.

C'est pourquoi, nous nous permettons de revenir vers vous pour connaître la suite qui a été donnée aux discussions que vous deviez avoir avec la direction de l'ONF.

Nous vous prions, Madame la secrétaire générale, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe BERGER

Paris, le 14 mars 2017

Pour l'intersyndicale

BERGER Philippe

SNUPFEN Solidaires

2 Chemin de la Louvière

70240 Châtenois

pberger.snupfen@orange.fr